

FICHE D'INSCRIPTION

Actions « Enfance et Jeunesse » de Chartres métropole
pour les vacances d'été 2021

L'inscription aux actions « Enfance et Jeunesse » de la Communauté d'Agglomération Chartres métropole se fait à partir du mercredi 12 mai 2021 (sous réserve de places disponibles).

Le paiement est à joindre à cette inscription et impliquera obligatoirement une facturation, que l'enfant ait été présent ou non.

Pour les périodes suivantes, un nouveau dossier unique d'inscription sera à retirer dans les accueils de loisirs ou au Guichet Unique, 32 Bd Chasles à Chartres, ou aux P.E.P 28, 3 rue Charles Brune à Lucé ou à l'Assoc. Val de l'Eure, 2 rue du Général de Gaulle à Saint-Georges-sur-Eure ou sur le site internet www.lespep28.org. Pour toute nouvelle inscription en cours d'année scolaire, il convient de remplir le dossier unique, si celui-ci n'a pas été renseigné au préalable.

Autorité parentale	Nom :	Prénom :	Tél. :
	Nom :	Prénom :	Tél. :
	Adresse :		
	Mail : @		
1 ^{er} ou 2 ^{ème} ou plus * Enfant / Ado	Nom :	Prénom :	
	Date de naissance : / /	Maternel / Elémentaire / Ado	

*** Entourer selon l'inscription de votre 1^{er} ou 2^{ème} ou plus, enfant ou ado.**

Merci de cocher l' (les) action(s) « Enfance et Jeunesse » choisie(s) :

Actions « Enfance et Jeunesse »

Accueils de loisirs et Camps élémentaires (3-11 ans)	Espaces Jeunes et Séjours (Collégiens et Lycéens - 18 ans)
☐ AMILLY (07 au 30 juillet)	☐ DAMMARIE (07 au 30 juillet)
☐ BAILLEAU-L'EVEQUE (07 juillet au 20 août)	☐ JOUY (07 au 30 juillet)
☐ BOUGLAINVAL (07 au 30 juillet)	☐ MAINTENON (07 au 30 juillet)
☐ DAMMARIE (07 juillet au 01 septembre)	☐ SAINT-GEORGES-SUR-EURE (07 juillet au 27 août)
☐ JOUY (07 juillet au 01 septembre)	
☐ MAINTENON (07 juillet au 01 septembre)	
☐ MORANCEZ (07 juillet au 01 septembre)	
☐ SAINT-GEORGES-SUR-EURE (07 juillet au 01 sept.)	
☐ SAINT-LEGER LES AUBÉES (07 juillet au 30 juillet)	
☐ SAINT PREST (07 juillet au 30 juillet)	
☐ SOURS (07 juillet au 01 septembre)	
☐ CAMP ELEMENTAIRE à Illiers-Combray (12 au 23 juillet)	

SI PAIEMENT PAR CHEQUES ORDRE DIFFERENT :

Bouglainval, Dammarie, Jouy, Maintenon, Morancez, Saint Prest, Saint Léger des Aubées, Sours = PEP 28

Amilly, Bailleau-l'Evêque, Saint-Georges-sur-Eure + Camp élémentaire = Assoc. Centre aéré Val de l'Eure

Association des PEP28

3, rue Charles Brune 28110 Lucé

Tel : 02.37.88.14.14

Mail : standard@pep28.asso.fr

et Association du centre aéré du Val de l'Eure

2, rue du Général de Gaulle 28190 Saint-Georges-sur-Eure

Tél : 02.37.26.74.07

Mail : ser.jeunesse.stgeorges-eure@orange.fr

Merci de cocher la (ou les) période(s) retenue(s) : NOM : PRENOM :

		3 / 11 ans				6 / 11 ans		12 / 17 ans				COUT(S) :
		ACCUEILS DE LOISIRS				CAMP ELEMENTAIRE		ESPACES JEUNES				
		Maternels		Elémentaires		Illiers-Combray (5 jours/4 nuits) (Voir plaqette)		Collégiens et lycéens		Collégiens (3 ^{ème}) et lycéens		
		AVEC REPAS	SANS REPAS	AVEC REPAS	SANS REPAS	AVEC REPAS	SANS REPAS	AVEC REPAS	SANS REPAS	AVEC REPAS	SANS REPAS	
J	07 au 09/07											
U	12 au 16/07											
I	19 au 23/07											
L	26 au 30/07											
E												
T												
Août : Accueils fermés à Bouglainval, Saint-Léger-des-Aubées et Saint Prest.												
A	02 au 06/08											
O	09 au 13/08											
U	16 au 20/08											
T	23 au 27/08											
S	30/08 au 01/09											
E												
P												
T												
Accueil à Bailleau-l'Evêque fermé le 20/08												
TOTAL DU =												

Type de repas :

ALSH Amilly, Bailleau-l'Evêque, Bouglainval, Dammarie, Maintenon et St Léger des Aubées

☐ Standard ☐ Sans porc ☐ PAI

ALSH Jouy, Morancez, St Georges sur Eure et Sours

☐ Standard ☐ Végétarien ☐ PAI

TOTAL REGLE ET DU CE JOUR (Possibilité de régler en 3 fois (fin juin à fin août 2021)) : €
CHEQUE N° : _____ Banque : _____ De : _____ €

ANCV : _____ € CESU : _____ €
ESPECES : _____ € RECU N° : _____

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement (consultable sur le site des PEP28, dans les structures de loisirs et au guichet unique à Chartres).

A _____, le ____/____/2021 Signature(s) du (des) titulaire(s) de l'autorité parentale :

Association des PEP28 et **Association du centre aéré du Val de l'Eure**
 3, rue Charles Brune 28110 Lucé
 Tel : 02.37.88.14.14
 Mail : standard@pep28.asso.fr

Les PEP28
 La solidarité en action

CENTRE AERE
 Val de l'Eure

2, rue du Général de Gaulle 28190 Saint-Georges-sur-Eure
 Tél : 02.37.26.74.07
 Mail : ser.jeunesse.stgeorges-eure@orange.fr

(Cocher la (ou les) action(s) concernée(s))

- ☐ AMILLY ☐ BAILLEAU-L'EVÊQUE ☐ BOUGLAINVAL
☐ DAMMARIE* ☐ JOUY* ☐ MAINTENON* ☐ MORANCEZ
☐ SAINT-GEORGES-SUR-EURE* ☐ ST LEGER LES AUBÈES
☐ SAINT PREST ☐ SOURS ☐ CAMPS ELEMENTAIRE

(DOCUMENT A COMPLETER EN MAJUSCULES SVP)

NOM de l'enfant :

Ecole/Collège/Lycée :

Prénom de l'enfant :

Classe :

Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin

Date de naissance : | | | | | | | | | |

Nage t-il : ☐ Oui ☐ Non Brevet Natation. : ☐ Oui ☐ Non

Médecin traitant (+ coordonnées) :

Autorisation d'intervention médicale : ☐ Oui ☐ Non

Demande de PAI : ☐ Oui ☐ Non (Repas spécifiques en cas d'allergies, enfant atteint de handicap ou autres....)

Personnes à prévenir en cas d'accident + Téléphone	Personnes habilitées à récupérer l'enfant + Téléphone

Mail :@.....

PARENT 1 / PARENT 2 / TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE (rayer les mentions inutiles) :

Nom : Prénom : Né le :

Adresse :

Code postal : | | | | | Ville :

Tél. Domicile : | | | | | | | | | | Tél. Professionnel : | | | | | | | | | |

Tél. Portable : | | | | | | | | | |

N° de sécu : | | | | | | | | | | Clé : | | | Centre de sécu :

Employeur : Profession :

CAF : N° CAF : Autre Régime : N° :

Quotient :

Sous tutelle financière : Organisme de tutelle :

PARENT 1 / PARENT 2 / TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE (rayer les mentions inutiles) :

Nom : Prénom : Né le :

Adresse :

Code postal : | | | | | Ville : Quartier :

Tél. Domicile : | | | | | | | | | | Tél. Professionnel : | | | | | | | | | |

Tél. Portable : | | | | | | | | | |

N° de sécu : | | | | | | | | | | Clé : | | | Centre de sécu :

Employeur : Profession :

Observations (Régime particulier, ...) :

Je soussigné(e) déclare exacts les renseignements notifiés ci-dessus.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des centres.

Fait à :, le : | | | | | 2 | 0 | 2 | 1 |

Signature(s) :

Pièces à joindre :

☐ Photocopie de la première page du dernier avis d'imposition (2020 sur les revenus 2019)

☐ Photocopie du carnet de santé (pages vaccinations avec nom et prénom de l'enfant en haut de chaque page svp)



FICHE
SANITAIRE
DE LIAISON

NOM : _____
PRÉNOM : _____
DATE DE NAISSANCE : _____
GARÇON ☐ FILLE ☐

1 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant/du jeune).

MERCI DE JOINDRE OBLIGATOIREMENT

LES PHOTOCOPIES

DES PAGES DE VACCINATIONS DU CARNET DE SANTE DE VOTRE ENFANT

SI L'ENFANT/LE JEUNE N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

2 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant/Le jeune suit-il un traitement médical pendant sa présence à la structure ou le séjour ? Oui ☐ non ☐

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants

(Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

A titre indicatif L'ENFANT/LE JEUNE A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE
OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	

ALLERGIES: ASTHME oui ☐ non ☐ MÉDICAMENTEUSES oui ☐ non ☐
ALIMENTAIRES oui ☐ non ☐ AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR

P.A.I. (projet d'accueil individualisé) en cours oui ☐ non ☐ (joindre le protocole et toutes informations utiles)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

3-

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (à renseigner obligatoirement.)

VOTRE ENFANT/LE JEUNE PORTE-T-IL DES LENTILLES : oui ☐ non ☐

DES LUNETTES : oui ☐ non ☐ au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES AUDITIVES : oui ☐ non ☐ au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE : oui ☐ non ☐ au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISEZ (ex : qualité de peau, crème solaire)

4 - AUTORISATIONS

J'autorise mon enfant/jeune à participer aux activités physiques et sportives : oui ☐ non ☐

J'autorise mon enfant/jeune à participer aux baignades surveillées : oui ☐ non ☐

Autorisation de transport en véhicule de service et car de location : oui ☐ non ☐

5 - RESPONSABLE DE / DU L'ENFANT / JEUNE

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE: _____

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : _____ BUREAU : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF): _____

Je soussigné(e), _____, responsable légal de l'enfant/du jeune, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. Ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seul habilité à définir l'hôpital de secteur.

Date :

Signature(s):



CHARTRES
MÉTROPOLE

SEJOUR CAMP " 6 - 11 ANS "



JUILLET 2021

OUVERT PRIORITAIREMENT AUX ENFANTS
DES COMMUNES PERIURBAINES
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CHARTRES METROPOLE



Séjour à ILLIERS-COMBRAY (28) *(Sous réserve du protocole sanitaire en juillet)*

Descriptif

Accueillis au camping « Le Bois Fleuri » (classé 3 étoiles), les enfants seront hébergés sous tentes et découvriront une multitude d'activités manuelles, culturelles ou sportives en pleine nature. Les enfants profiteront également d'une piscine sur place, de multiples jeux (trampolines, jeux gonflables), de grands jeux ainsi que des veillées à thème chaque soir. L'inscription s'effectue à la semaine, du lundi au vendredi, sans week-end.

Formules et dates

Séjour du lundi 12 au vendredi 16 et/ou du lundi 19 au vendredi 23 juillet 2021.

Objectifs

- 1- Apprentissage de la vie en collectivité
- 2- Favoriser l'autonomie et l'initiative

Capacité et transport

Groupe de 32 enfants maximum encadrés par 1 Directeur et jusqu'à 3 animateurs selon l'effectif des enfants inscrits. L'aller et le retour se font avec un car d'un transporteur eurélien. Sur place, les sorties s'effectueront exclusivement à pied. Une voiture sera à disposition du groupe pour les achats alimentaires et les éventuelles urgences.

* L'accueil au départ et au retour des enfants se fera à l'accueil de loisirs, rue Louis Isambert à Sours et au Dojo départemental, rue du 17 juin 1940 à Saint-Georges-sur-Eure. Un car assurera les trajets allers/retours.

Inscription et ordre du règlement par chèque

Inscription à partir du mercredi 12 mai 2021 aux secrétariats ou dans l'un des 11 accueils de loisirs de Chartres métropole. Chèque à l'ordre suivant s'il vous plaît : Association centre aéré Val de l'Eure.

Informations complémentaires début juin 2021

Un Power-point sur l'organisation complète, une plaquette avec les différents horaires de départ et de retour ainsi que le trousseau vous parviendront lorsque nous saurons si le camp élémentaire aura bien lieu (protocole sanitaire en juillet). Ceci vous permettra, ainsi qu'à votre (ou vos) enfant(s), de mieux appréhender et connaître ce camp.

Informations et inscriptions



Soline MAGUET, secrétaire
☎ 02.37.26.74.07
MAIL : ser.jeunesse.stgeorges
Adresse : 2 rue du Général De Gaulle 28190 Saint-Georges-sur-Eure

Pauline BARBIEUX, secrétaire
☎ 02.37.88.14.15
MAIL : standard@pep28.asso.fr
Adresse : 3 rue Charles Brune 28110 Lucé



INTERNET : <http://lespep28.org>

Accueils de loisirs et Espaces Jeunes - Tarifs pour le 1^{er} enfant ou adolescent

Tranches	Revenu fiscal de référence /12	Forfait semaine 3 jours Avec repas	Forfait semaine 3 jours Sans repas	Forfait semaine 4 jours Avec repas	Forfait semaine 4 jours Sans repas	Forfait semaine 5 jours Avec repas	Forfait semaine 5 jours Sans repas
T-1	De 0 à 1220	19,20 €	16,60 €	25,60 €	22,10 €	32,00 €	27,60 €
T-2	De 1221 à 1500	23,20 €	20,20 €	30,90 €	26,90 €	38,60 €	33,60 €
T-3	De 1501 à 1800	26,80 €	23,40 €	35,80 €	31,20 €	44,70 €	39,00 €
T-4	De 1801 à 2100	30,80 €	26,90 €	41,00 €	35,90 €	51,30 €	44,90 €
T-5	De 2101 à 2400	34,40 €	30,20 €	45,90 €	40,20 €	57,40 €	50,30 €
T-6	De 2401 à 2900	38,40 €	33,70 €	51,20 €	44,90 €	64,00 €	56,10 €
T-7	De 2901 à 3400	42,40 €	37,10 €	56,60 €	49,40 €	70,70 €	61,80 €
T-8	De 3401 à 3900	46,00 €	40,20 €	61,40 €	53,60 €	76,70 €	67,00 €
T-9	De 3901 à 4400	50,00 €	43,40 €	66,70 €	57,80 €	83,40 €	72,30 €
T-10	4401 et +	54,00 €	46,60 €	72,00 €	62,10 €	90,00 €	77,60 €

Accueils de loisirs et Espaces Jeunes - Tarifs pour le 2^{ème} enfant ou adolescent et plus

Tranches	Revenu fiscal de référence /12	Forfait semaine 3 jours Avec repas	Forfait semaine 3 jours Sans repas	Forfait semaine 4 jours Avec repas	Forfait semaine 4 jours Sans repas	Forfait semaine 5 jours Avec repas	Forfait semaine 5 jours Sans repas
T-1	De 0 à 1220	17,30 €	14,90 €	23,00 €	19,80 €	28,80 €	24,80 €
T-2	De 1221 à 1500	20,90 €	18,10 €	27,80 €	24,20 €	34,80 €	30,20 €
T-3	De 1501 à 1800	24,10 €	21,10 €	32,20 €	28,10 €	40,20 €	35,10 €
T-4	De 1801 à 2100	27,70 €	24,20 €	37,00 €	32,30 €	46,20 €	40,40 €
T-5	De 2101 à 2400	31,00 €	27,20 €	41,40 €	36,20 €	51,70 €	45,30 €
T-6	De 2401 à 2900	34,60 €	30,30 €	46,10 €	40,40 €	57,60 €	50,50 €
T-7	De 2901 à 3400	38,20 €	33,40 €	50,90 €	44,50 €	63,60 €	55,60 €
T-8	De 3401 à 3900	41,50 €	36,20 €	55,30 €	48,20 €	69,10 €	60,30 €
T-9	De 3901 à 4400	45,00 €	39,10 €	60,00 €	52,10 €	75,00 €	65,10 €
T-10	4401 et +	48,60 €	41,90 €	64,80 €	55,90 €	81,00 €	69,90 €

Accueils de loisirs et Espaces Jeunes - Tarifs « Hors 59 communes périurbaines »

Tranches	Revenu fiscal de référence /12	Forfait semaine 3 jours Avec repas	Forfait semaine 3 jours Sans repas	Forfait semaine 4 jours Avec repas	Forfait semaine 4 jours Sans repas	Forfait semaine 5 jours Avec repas	Forfait semaine 5 jours Sans repas
T-1	De 0 à 1220	25,20 €	22,50 €	33,60 €	30,00 €	42,00 €	37,50 €
T-2	De 1221 à 1500	30,10 €	27,10 €	40,20 €	36,20 €	50,20 €	45,20 €
T-3	De 1501 à 1800	35,10 €	31,70 €	46,80 €	42,20 €	58,50 €	52,80 €
T-4	De 1801 à 2100	40,10 €	36,20 €	53,40 €	48,30 €	66,80 €	60,40 €
T-5	De 2101 à 2400	45,10 €	40,80 €	60,10 €	54,40 €	75,10 €	68,00 €
T-6	De 2401 à 2900	50,00 €	45,20 €	66,70 €	60,30 €	83,40 €	75,40 €
T-7	De 2901 à 3400	55,00 €	49,70 €	73,30 €	66,20 €	91,60 €	82,80 €
T-8	De 3401 à 3900	60,00 €	54,10 €	79,90 €	72,20 €	99,90 €	90,20 €
T-9	De 3901 à 4400	64,90 €	58,30 €	86,60 €	77,80 €	108,20 €	97,20 €
T-10	4401 et +	70,20 €	62,80 €	93,60 €	83,80 €	117,00 €	104,70 €



SI PAIEMENT PAR CHEQUES ORDRE DIFFERENT :

Bougainval, Dammarie, Jouy, Maintenon, Morancez, Saint Prest, Saint Léger des Aubées, Sours = PEP28

Amilly, Bailleau-l'Evêque, Saint Georges-sur-Eure = Assoc. Centre aéré Val de l'Eure

Association des PEP28

3, rue Charles Brune 28110 Lucé

Tél : 02.37.88.14.14

Mail : standard@pep28.asso.fr

et Association du centre aéré du Val de l'Eure

2, rue du Général de Gaulle 28190 Saint-Georges-sur-Eure

Tél : 02.37.26.74.07

Mail : ser.jeunesse.stgeorges-eure@orange.fr

Espaces Jeunes – Scolarisé en 3^{ème} et lycée uniquement - Tarifs pour le 1^{er} adolescent

Tranches	Revenu fiscal de référence /12	Forfait semaine Après-midis 3 jours Avec repas	Forfait semaine Après-midis 3 jours Sans repas	Forfait semaine Après-midis 4 jours Avec repas	Forfait semaine Après-midis 4 jours Sans repas	Forfait semaine Après-midis 5 jours Avec repas	Forfait semaine Après-midis 5 jours Sans repas
T-1	De 0 à 1220	16,20 €	13,50 €	21,60 €	18,00 €	27,00 €	22,50 €
T-2	De 1221 à 1500	18,60 €	15,60 €	24,80 €	20,80 €	31,00 €	26,00 €
T-3	De 1501 à 1800	21,30 €	18,00 €	28,40 €	24,00 €	35,50 €	30,00 €
T-4	De 1801 à 2100	23,70 €	19,80 €	31,60 €	26,40 €	39,50 €	33,00 €
T-5	De 2101 à 2400	26,40 €	22,20 €	35,20 €	29,60 €	44,00 €	37,00 €
T-6	De 2401 à 2900	28,80 €	24,30 €	38,40 €	32,40 €	48,00 €	40,50 €
T-7	De 2901 à 3400	31,50 €	26,10 €	42,00 €	34,80 €	52,50 €	43,50 €
T-8	De 3401 à 3900	34,20 €	28,20 €	45,60 €	37,60 €	57,00 €	47,00 €
T-9	De 3901 à 4400	36,30 €	29,70 €	48,40 €	39,60 €	60,50 €	49,50 €
T-10	4401 et +	39,30 €	32,10 €	52,40 €	42,80 €	65,50 €	53,50 €

Espaces Jeunes – Scolarisé en 3^{ème} et lycée uniquement - Tarifs pour le 2^{ème} adolescent et plus

Tranches	Revenu fiscal de référence /12	Forfait semaine Après-midis 3 jours Avec repas	Forfait semaine Après-midis 3 jours Sans repas	Forfait semaine Après-midis 4 jours Avec repas	Forfait semaine Après-midis 4 jours Sans repas	Forfait semaine Après-midis 5 jours Avec repas	Forfait semaine Après-midis 5 jours Sans repas
T-1	De 0 à 1220	15,00 €	12,60 €	20,00 €	16,80 €	25,00 €	21,00 €
T-2	De 1221 à 1500	16,80 €	14,40 €	22,40 €	19,20 €	28,00 €	24,00 €
T-3	De 1501 à 1800	19,50 €	16,20 €	26,00 €	21,60 €	32,50 €	27,00 €
T-4	De 1801 à 2100	21,90 €	18,30 €	29,20 €	24,40 €	36,50 €	30,50 €
T-5	De 2101 à 2400	24,30 €	20,10 €	32,40 €	26,80 €	40,50 €	33,50 €
T-6	De 2401 à 2900	26,10 €	21,90 €	34,80 €	29,20 €	43,50 €	36,50 €
T-7	De 2901 à 3400	28,80 €	23,70 €	38,40 €	31,60 €	48,00 €	39,50 €
T-8	De 3401 à 3900	31,20 €	25,80 €	41,60 €	34,40 €	52,00 €	43,00 €
T-9	De 3901 à 4400	33,00 €	27,30 €	44,00 €	36,40 €	55,00 €	45,50 €
T-10	4401 et +	35,70 €	29,10 €	47,60 €	38,80 €	59,50 €	48,50 €

Espaces Jeunes – Scolarisé en 3^{ème} et lycée uniquement - Tarifs « Hors 59 communes périurbaines »

Tranches	Revenu fiscal de référence /12	Forfait semaine Après-midis 3 jours Avec repas	Forfait semaine Après-midis 3 jours Sans repas	Forfait semaine Après-midis 4 jours Avec repas	Forfait semaine Après-midis 4 jours Sans repas	Forfait semaine Après-midis 5 jours Avec repas	Forfait semaine Après-midis 5 jours Sans repas
T-1	De 0 à 1220	16,80 €	14,40 €	22,40 €	19,20 €	28,00 €	24,00 €
T-2	De 1221 à 1500	20,10 €	17,10 €	26,80 €	22,80 €	33,50 €	28,50 €
T-3	De 1501 à 1800	23,40 €	20,10 €	31,20 €	26,80 €	39,00 €	33,50 €
T-4	De 1801 à 2100	26,70 €	23,10 €	35,60 €	30,80 €	44,50 €	38,50 €
T-5	De 2101 à 2400	30,00 €	25,80 €	40,00 €	34,40 €	50,00 €	43,00 €
T-6	De 2401 à 2900	33,60 €	28,80 €	44,80 €	38,40 €	56,00 €	48,00 €
T-7	De 2901 à 3400	36,90 €	31,50 €	49,20 €	42,00 €	61,50 €	52,50 €
T-8	De 3401 à 3900	40,20 €	34,20 €	53,60 €	45,60 €	67,00 €	57,00 €
T-9	De 3901 à 4400	43,50 €	36,90 €	58,00 €	49,20 €	72,50 €	61,50 €
T-10	4401 et +	46,80 €	39,30 €	62,40 €	52,40 €	78,00 €	65,50 €

Camp élémentaire - Tarifs pour le 1 ^{er} enfant		
Tranches	Revenu fiscal de référence /12	Forfait camp 5 jours/4 nuits (tout compris)
T-1	De 0 à 1220	43,10 €
T-2	De 1221 à 1500	49,70 €
T-3	De 1501 à 1800	55,80 €
T-4	De 1801 à 2100	62,40 €
T-5	De 2101 à 2400	68,50 €
T-6	De 2401 à 2900	75,10 €
T-7	De 2901 à 3400	81,70 €
T-8	De 3401 à 3900	87,80 €
T-9	De 3901 à 4400	94,40 €
T-10	4401 et +	101,00 €

Camp élémentaire – Tarifs pour le 2 ^{ème} enfant et plus		
Tranches	Revenu fiscal de référence /12	Forfait camp 5 jours/4 nuits (tout compris)
T-1	De 0 à 1220	38,80 €
T-2	De 1221 à 1500	44,70 €
T-3	De 1501 à 1800	50,10 €
T-4	De 1801 à 2100	56,10 €
T-5	De 2101 à 2400	61,60 €
T-6	De 2401 à 2900	67,60 €
T-7	De 2901 à 3400	73,50 €
T-8	De 3401 à 3900	78,90 €
T-9	De 3901 à 4400	84,90 €
T-10	4401 et +	90,90 €

**SI PAIEMENT PAR
CHEQUE, ORDRE :**

**Camps élémentaire =
Assoc. Centre aéré Val de
l'Eure**

Camp élémentaire Tarifs « Hors 59 communes périurbaines »		
Tranches	Revenu fiscal de référence /12	Forfait camp 5 jours/4 nuits (tout compris)
T-1	De 0 à 1220	53,00 €
T-2	De 1221 à 1500	61,30 €
T-3	De 1501 à 1800	69,60 €
T-4	De 1801 à 2100	77,80 €
T-5	De 2101 à 2400	86,10 €
T-6	De 2401 à 2900	94,40 €
T-7	De 2901 à 3400	102,70 €
T-8	De 3401 à 3900	111,00 €
T-9	De 3901 à 4400	119,20 €
T-10	4401 et +	128,10 €



CHARTRES
MÉTROPOLE



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT **DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (MERCREDIS ET VACANCES)** **et du SERVICE JEUNESSE (VACANCES)**

La Communauté d'Agglomération Chartres métropole a délégué à l'« Association départementale PEP 28 » et l'« Association du centre aéré du Val de l'Eure », la gestion des structures enfance et jeunesse des communes périurbaines et s'adresse prioritairement aux enfants et jeunes des communes périurbaines du 1^{er}/01/2016 au 31/12/2020.

ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ACCUEIL

- Un Accueil est assuré dans des locaux mis à disposition par la Communauté d'Agglomération Chartres métropole et déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir (DDCSPP 28).
- L'Accueil est assuré pour les enfants scolarisés en école primaire. Pour les enfants non-scolarisés, une dérogation sera transmise à la DDCSPP28 (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de Protection des Populations d'Eure-et-Loir). La demande devra être effectuée auprès du directeur du centre, au minimum deux mois avant l'accueil de l'enfant.

Enfants scolarisés en primaire			
Amilly	Ecole élémentaire Rue des Vauroux 06 37 13 62 85	Ouvert les mercredis et en juillet	Mercredi de 7h30-18h30 - - - - - Vacances de 7h30-18h30
Bailleau-l'Evêque	Accueil de loisirs Parc Olivier Gault 06 37 13 62 69	Ouvert toute l'année (Fermé la 4 ^{ème} semaine d'août et la 2 ^{ème} semaine de Noël)	Mercredi de 7h30-18h30 - - - - - Vacances de 7h30-18h30
Bouglainval	Accueil de loisirs 17 rue de Châteauneuf 06 35 63 40 37	Ouvert toute l'année (fermé en Août et à Noël)	Mercredi de 7h-19h - - - - - Vacances de 7h-19h
Dammarie	Accueil de loisirs Rue de la filerie 07 76 73 00 75	Ouvert toute l'année (fermé Noël)	Mercredi de 7h30-18h30 - - - - - Vacances de 7h30-18h30
Jouy	Accueil de loisirs Rue du bout de l'Anglois 06 32 82 31 60	Ouvert toute l'année	Mercredi de 7h-19h - - - - - Vacances de 7h-19h
Maintenon	Ecoles du Guéreau et Charles Péguy 27 bis rue Collin d'Harleville et 3 rue Jean d'Ayen - 06-35-63-40-39	Ouvert toute l'année	Mercredi de 7h-19h - - - - - Vacances de 7h-19h
Morancez	Accueil de loisirs Site de Chavannes 06 32 82 59 18	Ouvert toute l'année	Mercredi de 7h30-18h30 - - - - - Vacances de 7h30-18h30
Saint-Georges-sur-Eure	Maison des associations 2 rue du Général de Gaulle 02 37 26 74 07	Ouvert toute l'année	Mercredi de 7h30-18h30 - - - - - Vacances de 7h30-18h30
Saint-Léger-des-Aubées	Accueil de loisirs Rue Neuve 06 35 63 40 37	Ouvert toute l'année (fermé en Août et à Noël)	Mercredi de 7h-19h - - - - - Vacances de 7h-19h
Saint Prest	Ecoles Calypso et Commandant Cousteau Place Charles Moulin 06 27 82 37 40	Ouvert les mercredis et en juillet	Mercredi de 7h-19h - - - - - Vacances de 7h-19h
Sours	Accueil de loisirs rue Louis Isambert 06 27 82 37 46	Ouvert toute l'année (fermé à Noël)	Mercredi de 7h30-18h30 - - - - - Vacances de 7h30-18h30

- Durant les mercredis et les vacances, l'arrivée s'effectue de l'ouverture de l'accueil de loisirs à 9h et le départ entre 17h et la fermeture de l'accueil de loisirs concerné. Cependant, les enfants d'âge maternel peuvent arriver jusqu'à 10h en raison de la prise en compte de leur rythme de vie.
- L'arrivée ou le départ des inscriptions en demi-journée, s'effectue de 11h30 à 12h et de 13h30 à 14h.
- Selon les effectifs inscrits, il est possible qu'il y ait un regroupement entre accueils de loisirs. Dans ce cas, 15 jours avant la période de vacances concernée, les familles seront informées de l'organisation (horaire et mode de garderie sur site et transport aller-retour à l'accueil de loisirs ouvert). Cependant, il est possible de s'inscrire durant les vacances selon les places disponibles.
- Un Espace jeunes est assuré dans des locaux mis à disposition par la Communauté d'Agglomération Chartres métropole et déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir (DDCSPP 28).
- Le service Jeunesse accueille les collégiens et lycéens mineurs (scolarisé en 6^{ème} jusqu'à -18 ans).

Adolescents scolarisés en 6 ^{ème} /5 ^{ème} /4 ^{ème}				
Dammarie	Local ados Rue de la filerie 02 37 90 06 84		Ouvert aux vacances (fermé en août et à Noël)	7h30-18h30 Arrivée jusqu'à 9h et départ à partir de 17h
Jouy	Salle multisports Rue des renardières 06 32 82 31 60		Ouvert en juillet	7h30-19h Arrivée jusqu'à 9h et départ à partir de 17h
Maintenon	Ecoles du Guéreau et Charles Péguy 27 bis rue Collin d'Harleville et 3 rue Jean d'Ayen - 06-35-63-40-39		Ouvert aux vacances (fermé en août et à Noël)	7h30-19h Arrivée jusqu'à 9h et départ à partir de 17h
Saint-Georges-sur-Eure	Maison des associations 2 rue du Général de Gaulle 02 37 26 74 07	Gymnase Route de la Taye (juillet uniquement)	Ouvert aux vacances (fermé à Noël)	7h30-18h30 Arrivée jusqu'à 9h et départ à partir de 17h
Sours	Local ados rue Louis Isambert 06 27 82 37 46		Ouvert aux vacances (fermé l'été et à Noël)	7h30-18h30 Arrivée jusqu'à 9h et départ à partir de 17h

Adolescents scolarisés en 3 ^{ème} et plus (-18 ans)				
Dammarie	Local ados Rue de la filerie 02 37 90 06 84		Ouvert aux vacances (fermé à Noël)	7h30-18h30 Arrivée jusqu'à 9h et départ à partir de 17h ou à la demi-journée avec ou sans repas (12h/13h30)
Jouy	Salle multisports Rue des renardières 06 32 82 31 60		Ouvert en juillet	7h-19h Arrivée jusqu'à 9h et départ à partir de 17h ou à la demi-journée avec ou sans repas (12h/13h30)
Maintenon	Ecoles du Guéreau et Charles Péguy 27 bis rue Collin d'Harleville et 3 rue Jean d'Ayen - 06-35-63-40-39		Ouvert aux vacances (fermé en août et à Noël)	7h30-19h Arrivée jusqu'à 9h et départ à partir de 17h ou à la demi-journée avec ou sans repas (12h/13h30)
Saint-Georges-sur-Eure	Maison des associations 2 rue du Général de Gaulle 02 37 26 74 07	Gymnase Route de la Taye (juillet uniquement)	Ouvert aux vacances (fermé à Noël)	7h30-18h30 Arrivée jusqu'à 9h et départ à partir de 17h ou à la demi-journée avec ou sans repas (12h/13h30)
Sours	Local ados rue Louis Isambert 06 27 82 37 46		Ouvert aux vacances (fermé l'été et à Noël)	7h30-18h30 Arrivée jusqu'à 9h et départ à partir de 17h ou à la demi-journée avec ou sans repas (12h/13h30)

- Les stages avec thématiques impliquent l'inscription sur l'ensemble des jours de ces stages.
- Durant les vacances, l'arrivée s'effectue de l'ouverture du local ados jusqu'à 9h et le départ entre 17h et la fermeture de l'Espace jeunes concerné.
- L'ensemble des espaces jeunes adoptent un fonctionnement commun qui induit régulièrement des temps de regroupements.

ARTICLE 2 : ADMISSION / INSCRIPTION / ANNULATION

ADMISSION :

- Les Accueils de Loisirs et Espaces jeunes de la Communauté d'Agglomération Chartres métropole sont ouverts prioritairement aux enfants et adolescents domiciliés dans les communes périurbaines de la Communauté d'Agglomération Chartres métropole. Pour les enfants « hors communes », l'inscription est effectuée en fonction des places disponibles, laquelle est soumise à un tarif spécifique.
- Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée.
- Toute famille utilisant les prestations de loisirs au sein des associations AD PEP 28 ou centre aéré du Val de l'Eure devra s'acquitter annuellement de 20€ de frais de dossier lors de la première inscription (entre le 1^{er}/07 et le 30/06 de l'année suivante).

INSCRIPTION :

- Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement, que le coupon d'acceptation ait été signé ou non.
- Les enfants fréquentant un Accueil de Loisirs devront systématiquement avoir été inscrits au préalable auprès de l'ADPEP 28 ou à l'Association du Centre aéré du Val de l'Eure. Pour toute inscription, il est nécessaire de retirer un dossier d'inscription, soit auprès de l'Accueil de Loisirs, soit au siège de l'AD PEP 28, soit au Guichet unique de Chartres métropole ou sur internet. Le dossier complété est composé d'une fiche d'inscription, d'une fiche sanitaire et de renseignements, d'une autorisation d'utilisation d'image, de l'avis d'imposition, du règlement de fonctionnement signé, du paiement et des frais de dossier. Seuls les dossiers complets incluant le paiement seront pris en compte pour la réservation des prestations et les dossiers incomplets ne seront pas traités et renvoyés le cas échéant.
- -pour les accueils de loisirs, doit impérativement être retourné jusqu'au vendredi antérieur à la période dans la limite des places disponibles. Le retour de ce dossier s'effectue auprès du Directeur de l'Accueil ou au siège des PEP 28 ou au siège du centre aéré du Val de l'Eure ou au guichet unique ou sur le site des PEP 28.
- L'inscription aux ALSH pendant l'été se fait forfaitairement à la semaine indivisible.
- Les jeunes fréquentant le Service jeunesse devront systématiquement avoir été inscrits au préalable auprès de l'ADPEP 28 ou de l'Association du centre aéré du Val de l'Eure. Pour toute inscription, il est nécessaire de retirer un dossier d'inscription soit auprès de l'Accueil de Loisirs, soit au siège de l'AD PEP 28 ou l'Association du centre aéré du Val de l'Eure. Le dossier complété (fiche d'inscription, fiche sanitaire et de renseignements, autorisation d'utilisation d'image, avis d'imposition, règlement de fonctionnement signé, paiement et frais de dossier (règlement de 20€/famille, entre le 1^{er}/07 et le 30/06 de l'année suivante pour les séjours du service jeunesse uniquement) doit impérativement être retourné avant la date limite indiquée sur le dossier de chacune des actions. Le retour de ce dossier s'effectue auprès du secrétariat de l'AD PEP 28 ou l'Association du centre aéré du Val de l'Eure ou du guichet unique. Pour les séjours à l'étranger, la priorité est donnée aux adolescents n'étant pas déjà partis en séjour à l'étranger organisé par un délégataire de Chartres métropole (sauf pour les bénéficiaires de bons CAF) et un quota de 20% des places sera réservé aux bénéficiaires de bons CAF pendant la période de préinscription.

ANNULATION :

- Toute inscription est définitive, seule l'annulation sur présentation d'un certificat médical de contre-indication, sous quinze jours, est recevable. En cas de non respect de cette règle, la journée et le repas resteront dus.

ARTICLE 3 : TARIFS / FACTURATION

Les tarifs appliqués sont soumis à l'approbation annuelle du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Chartres métropole et tiennent compte du ou des revenus fiscaux de référence du ménage ainsi que de l'adresse indiquée sur l'avis d'imposition.

Ils sont indiqués, déduction faite de la participation de la CAF, par journée / enfant.

Il sera accepté la mise en place d'une garde alternée 1fois/an.

Pour les ALSH, ils incluent l'encadrement, les activités, les sorties, le matériel lié aux activités, le repas et le goûter. Pour les actions ados, le repas est inclus ou non selon les actions (le goûter est toujours inclus).

Pour le calcul du tarif applicable, les familles doivent présenter la fiche d'imposition de l'année N-1. La tranche de revenus prise en compte est le revenu fiscal de référence de la famille/12.

Une réduction de 10% est accordée sur le tarif payé à compter du 2^{ème} enfant inscrit sur la même période et dans la même structure. Cette réduction s'applique uniquement pour les inscriptions dans les ALSH et camps élémentaires (scolarisé du CP au CM2).

Les frais de dossier (montant annuel de 20 €) ne sont dus qu'une seule fois par famille à compter du 1^{er} juillet de chaque année.

A compter du 1^{er} janvier 2018, sous condition d'inscription dans l'une des structures de l'article 1, le tarif « hors Communes listées » s'applique aux résidents des Communes non listées ci-après :

Alonnes, Amilly, Barjouville, Bailleau-l'Evêque, Berchères-les-Pierres, Berchères-Saint-Germain, Boisville-le-Saint-Père, Boncé, Bouglainval, Briconville, Challet, Champseru, Chartainvilliers, Chauffours, Cintray, Clévilliers, Coltainville, Corancez, Dammarie, Dangers, Denonville, Ermenonville-la-Grande, Fontenay-sur-Eure, Francourville, Fresnay-le-Comte, Fresnay-le-Gilmert, Gasville-Oisème, Gellainville, Houville-la-Branche, Houx, Jouy, La-Bourdinère-Saint-Loup, Maintenon, Meslay-le-Grenet, Meslay-le-Vidame, Mignières, Mittainvilliers-Vérigny, Moinville-la-Jeulin, Morancez, Nogent-le-Phaye, Nogent-sur-Eure, Oinville-sous-Auneau, Ollé, Poisvilliers, Prunay-le-Gillon, Roinville-sous-Auneau, Saint-Aubin-des-Bois, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Léger-des-Aubées, Saint Prest, Sandarville, Santeuil, Sours, Theuville-Pézy, Thivars, Umpeau, Vèr-les-Chartres, Vitray-en-Beauce et Voise.

L'encaissement sera effectué à partir du 1^{er} jour de la période concernée.

Une facture sera transmise à la demande des familles.

ARTICLE 4 : MODALITES ET MOYENS DE PAIEMENT ADMIS

Le paiement s'effectue à l'inscription. Les moyens de paiement acceptés sont les suivants : chèques bancaires à l'ordre de « AD PEP 28 » ou « Association centre aéré » selon les activités, espèces (un reçu est alors délivré à la famille), chèques vacances, CESU et chèques CE.

ARTICLE 5 : ASSURANCES / RESPONSABILITES

- Tous les enfants de l'Accueil de Loisirs et les adolescents du Service jeunesse sont assurés par les Associations des PEP 28 ou Val de l'Eure qui contracte une assurance auprès de la MAIF. Les risques couverts sont les suivants : responsabilité civile - défense (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, atteinte à l'environnement, intoxication alimentaire), dommages aux biens des participants, indemnisation des dommages corporels, frais de recherche et de sauvetage, recours et protection juridique.
- Toute personne autre que les titulaires de l'autorité parentale venant chercher un enfant devra être majeure et être autorisée. L'autorisation devra être remise au Directeur de l'Accueil de Loisirs ou de l'Espace jeunes qui pourra réclamer un document attestant de l'identité de la personne. En aucun cas une personne mineure, même autorisée par la famille, ne se verra confier un enfant.
- Si le départ de l'enfant a lieu avant l'horaire habituel, sauf raison médicale, une décharge de responsabilité sera demandée aux titulaires de l'autorité parentale (ou son représentant).

ARTICLE 6 : SANTE ET HYGIENE

- Chaque enfant ou jeune utilisateur, devra être en possession d'une fiche sanitaire indiquant ses éventuels problèmes de santé, conduite à tenir en cas d'allergie, etc.
L'enfant ou jeune devra satisfaire aux obligations sanitaires en cours en termes de vaccinations.
- **PAI** : en cas d'allergie alimentaire, de régime médical spécifique ou de difficultés de santé, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place. Avant toute inscription, le Directeur recevra la famille de l'enfant pour un entretien de mise en place du PAI.

Administration de médicaments

Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et infirmiers ont la possibilité d'administrer des médicaments. Ceux-ci ne pourront donc pas être administrés à l'Accueil de Loisirs et au Local ados (même si la famille fournit une ordonnance et / ou une autorisation parentale). Si l'enfant a un traitement qui ne peut être prescrit matin et soir, et que la famille n'a pas la possibilité de venir administrer les médicaments elle-même à l'enfant lors de la journée, il incombe à la famille d'indiquer par écrit à l'équipe le nom de la personne qu'elle mandate pour administrer le traitement l'enfant ; sous sa responsabilité, elle peut solliciter :

- soit une personne de son entourage venant à la structure administrer les médicaments à l'enfant ou au jeune
- soit les services d'une infirmière libérale à ses frais.

Le traitement doit ***obligatoirement être commencé à la maison*** pour des raisons de sécurité (*risque d'allergie...*).

Cependant, lors de chaque activité nécessitant la prise de médicaments dont les séjours avec nuitées (asthme, mal des transports, etc...), avec accord écrit d'un médecin, l'enfant ou le jeune, sous surveillance des adultes, pourra prendre le traitement envisagé. Sans cet accord, il incombe à la famille d'indiquer par écrit à l'équipe le nom et les coordonnées de l'infirmière libérale qu'elle mandate à ses frais pour administrer le traitement l'enfant ou du jeune.

Conduite à tenir en cours de journée

Si l'enfant ou le jeune déclare une ***maladie « bénigne » et/ou de la fièvre bien tolérée*** au cours de la journée, les parents sont informés par téléphone et l'équipe assure les soins de confort (*lavage de nez, mouchage, repos...*). A leur convenance, les titulaires de l'autorité parentale de l'enfant ou du jeune pourront venir lui administrer du paracétamol.

Si, au cours de la journée, l'enfant ou le jeune déclare une ***maladie « bénigne » et/ou de la fièvre mal tolérée***, les parents seront informés par téléphone et devront venir chercher leur enfant ou jeune dans les plus brefs délais, afin qu'il soit gardé dans un univers compatible à son état de santé et consulter un médecin si besoin (*consultation nécessaire pour les enfants en bas âge*). Les titulaires de l'autorité parentale devront informer la direction du diagnostic établi par le médecin.

Si l'enfant ou le jeune est atteint ***d'une maladie contagieuse soumise à éviction***, ou un membre de sa famille, l'information doit en être faite à la direction, afin de prendre les dispositions sanitaires nécessaires. L'enfant ou le jeune atteint pourra ne pas être accepté.

Si l'enfant ou le jeune est atteint ***d'une maladie « à évolution rapide »*** ou est ***victime d'un accident*** au cours de la journée, les mesures d'urgence seront prises (*contact avec le médecin traitant de la famille ou appel du SAMU, application du PAI ...*) et les titulaires de l'autorité parentale seront informés dans les plus brefs délais par téléphone.

ARTICLE 7 : SANCTIONS / EXCLUSION

L'Association des PEP 28 ou Val de l'Eure se réservent le droit de ne plus accepter un enfant à l'Accueil de Loisirs ou au Service jeunesse pour défaut de paiement ou manquements graves à la discipline. Un avertissement oral sera d'abord donné aux parents et / ou titulaires de l'autorité parentale. Une exclusion temporaire puis éventuellement définitive interviendra en cas de récidives.



ACCEPTATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET AUTORISATION PARENTALE CONJOINTE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (MERCREDIS ET VACANCES) et le SERVICE JEUNESSE (VACANCES) DE CHARTRES METROPOLE

Nous soussignons Madame....., Monsieur,
Demeurants à (adresse postale complète) :

Détenteur(s) de l'autorité parentale pour le ou les enfant(s) :

..... /
..... /

Autorisons l'Association Départementale PEP 28 et l'Association du centre aéré du Val de l'Eure :

- A le ou les faire soigner et à faire pratiquer les interventions d'urgence, suivant les prescriptions des services de secours ou des médecins
- A le ou les faire participer à toutes les activités (sauf contre-indication médicale)
- A le ou les véhiculer avec les moyens de transports mis à disposition.

Autorisons les personnes citées ci-après à venir chercher notre ou nos enfant(s) :

NOM :	Prénom :	Tél :
NOM :	Prénom :	Tél :
NOM :	Prénom :	Tél :

Nous autorisons l'équipe d'animation : *

*(merci de cocher l'une des 2 mentions) ☐

- A prendre des photos pendant les activités, les sorties ou les fêtes, à titre gracieux, de mon enfant mineur et à utiliser son image pour nos différents outils de communication. En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit commun, nous autorisons à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement sous toute forme et tous supports connus à ce jour.

Nous n'autorisons pas l'équipe d'animation à photographier notre ou nos enfant(s) * ☐

Nous sommes informés que l'inscription de notre enfant fait l'objet d'un traitement informatisé et avons connaissance du fait que nous disposons d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données concernant notre enfant (article 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978).

En cas de mesure d'exclusion de notre enfant pour raison disciplinaire, le séjour restera dû en totalité.

Je / nous certifi(e) (ons) avoir pris connaissance, sign(e)(ons) et approuv(e)(ons) le règlement de fonctionnement de l'Association Départementale PEP28 et de l'Association du centre aéré du Val de l'Eure.

Fait à _____, le _____

SIGNATURES

Date, noms et signatures des deux parents titulaire(s) de l'autorité parentale

En cas de séparation :

Je, soussigné(e) Madame/Monsieur
Demeurant à (adresse postale complète) :

.....
.....
.....
m'engage à prévenir par tous les moyens à ma disposition (téléphone, courrier, sms, mail,...) le père, la mère, l'autre détenteur de l'autorité parentale (**rayez la mention inutile**) de l'inscription du ou des enfant(s) cité(s) ci-dessus aux activités, sorties et séjours des Associations des PEP 28 et du Centre Aéré du Val de l'Eure aux conditions cochées par mes soins.

SIGNATURE

Date, nom et signature :

*Rayer les mentions inutiles.